

Quelques défis du conseil coopératif pour le développement de systèmes agricoles durables et pistes de recherche

|  |
| --- |
| **VILLEMAINE Robin**  INRA, LISTO  Dijon  robin.villemaine@dijon.inra.fr |

***Résumé :***

Pour comprendre le genre de contribution que les coopératives agricoles peuvent fournir pour l’avènement de modèles productifs durables, nous commençons par expliciter leur projet d’« intensification écologique ». Nous analysons ensuite, sur une base bibliographique, certains de leurs points forts pour y arriver, mais aussi des défis qu’elles doivent relever : faire évoluer des logiques de travail consommatrices d’intrants ; et éviter les limites du conseil privé à visée lucrative. Enfin, après avoir argumenté que l’agriculture se réinvente sur le terrain, au travers des dialogues professionnels entre agriculteurs et avec leurs conseillers, nous proposons un cadre d’analyse utile pour cerner ce qui s’y joue effectivement – en termes de changements social, technique et identitaire – et pour réfléchir l’évolution des dispositifs de conseil actuellement amorcée.

***Mots clés :***

Coopérative, intensification écologique, conseil agricole, réseaux sociaux, sociologie

***Classification :***

**Q16** -R&D; Agricultural Technology; Biofuels; Agricultural Extension Services

**Q01** - Sustainable Development

**Q13** - Agricultural Markets and Marketing; Cooperatives; Agribusiness

Quelques défis du conseil coopératif pour le développement de systèmes agricoles durables et pistes de recherche

# Introduction

La question du rôle que les coopératives agricoles peuvent jouer en matière de développement agricole durable est particulièrement importante dans un contexte marqué par une remise en question profonde du modèle de développement agricole et de réinvention de l’agriculture (Lémery, 2003). Si, de l’aveu même du président de Coop de France, Philippe Mangin (Lewi et Perri, 2009), les coopératives ont longtemps assumé une posture défensive face aux critiques et attentes en matière de durabilité environnementale, un changement notable s’est opéré. D’une part, les coopératives communiquent au travers de Coop de France une vision claire de leur engagement en faveur d’un nouveau pacte entre agriculture et société. D’autre part, elles sont de plus en plus actives dans le développement et la promotion de modèles productifs « durables », au travers du référentiel de l’ « intensification » écologique. Cet engagement ce traduit par la mise en place par certains grands groupes coopératifs de démarches innovantes en matière d’accompagnement et de conseil aux agriculteurs (Brives et de Tourdonnet, 2010). On remarque notamment une relance de démarches collectives et la constitution de groupes d’agriculteurs, de natures diverses, qui en favorisant les échanges langagiers entre pairs, participent à la redéfinition des normes techniques et des valeurs professionnelles (Darré, 1996 ; Compagnone, 2009).

Dans cette communication, qui se base sur un travail essentiellement bibliographique[[1]](#footnote-1), nous commençons par préciser (partie 1) la nature de l’engagement des coopératives en termes de projet de société et de modèles productifs agricoles. Nous proposons ensuite (partie 2) de pointer certains atouts dont les coopératives disposent pour mener à bien ce projet, mais également certains défis qu’elles doivent relever. Toutefois, ces deux premières parties restent trop distantes de ce qui se joue effectivement sur le terrain dans les relations que les agriculteurs entretiennent entre eux et avec leurs conseillers. Nous argumentons donc (partie 3) la nécessité d’une analyse sociologique qualitative des dynamiques collectives développées par les coopératives, et de ce qu’elles induisent dans le monde agricole en termes de reconfiguration sociale, d’accès aux ressources pour l’innovation, et de changements techniques et identitaires. Une telle analyse est importante pour alimenter une réflexion sur les dispositifs de conseil et d’accompagnement à même de favoriser une transition agroécologique en acte, et sera utile pour cerner dans quelle mesure les coopératives peuvent assumer un rôle d’opérateur de développement.

# La coopération pour un nouveau pacte entre agriculture et société au moyen d’une « intensification écologique »

Le document de l’Alliance des Coopératives Agricoles (ACOOA, 2012) intitulé « *Manifeste 2012. La révolution coopérative* », ou encore le livre « *Le défi du capitalisme coopératif* » (Lewi et Perri, 2009) sont tout à fait explicites sur les rôles que les coopératives entendent jouer en matière de développement durable. Tout d’abord, elles argumentent qu’en raison des valeurs et principes qui fondent l’identité de la coopération (encadré 1) : « *Le développement durable (…) est intrinsèque à leur nature, constitue leur raison d’être au sens premier du terme, même si les pratiques environnementales peuvent être améliorées.*» (Lewi et Perri, 2009 : 134)

**L’identité coopérative selon l’Alliance Coopérative Internationale, 1995**

Définition

« Une coopérative est une association autonome de personnes volontairement réunies pour satisfaire leurs aspirations et besoins économiques, sociaux et culturels communs au moyen d’une entreprise dont la propriété est collective et où le pouvoir est exercé démocratiquement. »

Valeurs

« Les valeurs fondamentales des coopératives sont la prise en charge et la responsabilité personnelles et mutuelles, la démocratie, l’égalité, l’équité et la solidarité. Fidèles à l’esprit des fondateurs, les membres des coopératives adhèrent à une éthique fondée sur l’honnêteté, la transparence, la responsabilité sociale et l’altruisme. »

Principes

1er principe : Adhésion volontaire et ouverte à tous

2e principe: Pouvoir démocratique exercé par les membres

3e principe: Participation économique des membres

4e principe: Autonomie et indépendance

5e principe: Éducation, formation et information

6e principe: Coopération entre les coopératives

7e principe: Engagement envers la communauté

*Encadré 1 : L’identité coopérative selon l’Alliance Coopérative Internationale (1995)*

Sur le plan économique, les coopératives ne se limitent pas à rappeler qu’une activité économique, pour être durable, doit être rentable. Elles se positionnent comme étant la meilleure alternative contre les défaillances du libéralisme. « *Existe-t-il un remède au mal du capitalisme qui, dans le domaine bancaire, peut mettre le monde en difficulté et, dans le domaine agricole, peut condamner l’humanité à mourir de faim ?*» (Lewi et Perri, 2009 :16).

Sur le plan social, ces ouvrages insistent sur la valeur de l’homme et l’importance de le remettre au centre des préoccupations. L’homme ne doit plus être considéré comme une « ressource », mais comme une « richesse ». De nombreux motifs éthiques, humanistes et philosophiques donnent du poids à cette idée. Dans l’ouvrage de Lewi et Perri (2009), Philippe Mangin conclue ainsi sa préface par une citation d’Antoine de Saint-Exupéry. Dans l’introduction, les auteurs font référence au philosophe Khalil Gibran, puis réconcilient dans le coopérativisme christianisme social et socialisme utopique. Ils contribuent ainsi à donner une portée universelle à leur discours, tout en célébrant un passé mythique sur lequel asseoir une identité collective valorisante et fédératrice (Mélo, 2012).

Enfin, *« les pratiques environnementales peuvent être améliorées*» (cf. supra), mais dans les limites imposées : par l’impératif moral de nourrir 9 milliards d’êtres humains d’ici 2050, par les nécessités de répondre aux enjeux de production non alimentaire (énergétique, chimie verte) et de rester économiquement viable. L’objectif est alors de « *produire mieux et en plus grande quantité avec moins de ressources* » (ACOOA, 2012 : 21) au travers d’une « *intensification écologique* ». Se profile une agriculture multifonctionnelle, qui maintient de hauts rendements et produit des services éco-systémiques d’intérêt général (réduction des émissions et fixation de CO2, préservation des sols, conservation de la biodiversité, entretien des paysages, *etc.*), devant être rémunérés que se soit par la puissance publique ou des mécanismes de marché.

L’intensification écologique vise « *une agriculture plus efficace en termes de ressources naturelles renouvelables (eau, sol), plus efficace dans l’utilisation d’énergie, et moins productrice d’externalités négatives vis-à-vis de l’environnement*» (Griffon, 2010 : 21-22), ce que l’on trouve souvent résumé par la formule « *produire plus et mieux avec moins* ». Dans la lignée de l’« agroécologie », la spécificité de chaque situation est revendiquée. Il s’agit de construire de manière *ad hoc* des systèmes localement adaptés tenant compte des agriculteurs, de leurs projets et des conditions dans lesquelles ils exercent leur métier.

Sur le plan technologique, cette agriculture pourra s’appuyer sur une diversité d’outils combinant informatique, géo-référencement satellitaire et machinisme agricole (mécatronique, agriculture de précision). Par ailleurs, contrairement au référentiel de l’agriculture biologique, il n’est pas ici question de renoncer à une utilisation réfléchie des engrais et pesticides de synthèses ou autres biotechnologies, dont les OGM. Au final, et bien qu’une diversité de modèle productif puisse être développée et coexister, que les coopératives développent leurs filières biologiques, les modalités techniques « alternatives » portées par les coopératives correspondent à différentes variantes de non labour, de techniques culturales simplifiées et d’agriculture de conservation[[2]](#footnote-2).

# Quels atouts ont les coopératives et quels défis doivent-elles relever pour promouvoir une « intensification durable » ?

Bonny (2012) relève que l’intensification écologique bénéficie d’une acceptation large au sein de la profession agricole, de la sphère politique et du grand public. Elle souligne cependant plusieurs éléments défavorables à son émergence, liés au caractère verrouillé du système alimentaire, aux tendances économiques et sociodémographiques à l’œuvre dans le monde agricole, et aux caractères peu stabilisés voire expérimentaux des systèmes techniques en question. Un autre élément à prendre en compte concerne la dépendance aux pesticides (notamment herbicides), qui peut être accrue dans les systèmes en non-labour (de Tourdonnet et al, 2010 ; Riousset, 2011). Nous développons à la suite quelques réflexions concernant plus spécifiquement les coopératives.

## Les coopératives disposent de sérieux atouts pour réaliser leur projet

En dehors du secteur coopératif lui-même, peu d’acteurs défendent l’idée que le développement durable soit la vocation « naturelle » des coopératives. Certes, l’Etat lui reconnait une mission d’intérêt général, mais les Chambres d’Agriculture et les instituts techniques jouissent souvent d’une plus grande légitimité pour jouer le rôle de pivot d’une politique de développement durable. C’est probablement une des raisons pour lesquelles l’Etat leur dirige plus de 90 % des ressources du Compte d’Affectation Spéciale Développement Agricole et Rurale, tandis que les coopératives en reçoivent moins de 5% (République Française, 2011)[[3]](#footnote-3). Or, il est possible de s’appuyer sur les arguments en faveur des Chambres d’Agriculture pour défendre la légitimé des coopératives.

Compagnone et al. (2008) défendent la légitimité des Chambres d’Agriculture en argumentant qu’elles sont : présentes sur tout le territoire national ; à l’interface de tous les acteurs du développement agricole et territorial ; et investies dans de multiples domaines (agronomique, économique, réglementaire, installation, formation…). Ces auteurs soulignent néanmoins que, pour qu’elles puissent assumer de manière efficace ce rôle de médiateur, elles doivent gagner en autonomie. Cette notion est définie par trois critères : 1) être doté d’une capacité réflexive ; 2) avoir une capacité à s’engager dans des rapports sociaux, éventuellement conflictuels ; et 3) être doté d’une position propre concernant les controverses sur ce que doit être l’agriculture et sur le rôle à jouer.

Or, force est de constater que les coopératives répondent à l’ensemble de ces critères, notamment ceux de l’autonomie. Elles ont une capacité réflexive importante, acquise historiquement et entretenue au travers de personnes compétentes, participant à de nombreux cercles de réflexions multi-acteurs. Leur capacité à s’engager dans des rapports sociaux, même conflictuels, ne semble pas à démontrer. Enfin, comme nous l’avons vu, elles sont dotées d’une vision claire de ce que devrait être un développement agricole durable.

En outre, les coopératives agricoles se sont dotées au fil du temps de capacités de recherche et de développement considérables. Le groupe IN VIVO, union de 270 coopératives, avec son pôle « AgroSolutions » et ses nombreux partenariats, est emblématique de cette puissance de frappe mutualisée. A titre d’exemple, en 2010/2011, ce sont 164 exploitations qui ont été suivies dans le cadre d’un réseau Ecophyto interne associant 21 coopératives du groupe (IN VIVO, 2011). Par ailleurs, le réseau de conseil des coopératives, fort de 7500 conseillers présents assure une relation étroite et suivie avec les agriculteurs (Coop de France).

Les travaux de Fares et al (2012) enfin donnent des raisons de penser que l’architecture filialisée des groupes coopératifs puisse être un atout pour faire évoluer les systèmes de production hérités de la modernisation et dépendants d’une consommation intensive d’intrants. Ces auteurs montrent en effet que le faible degré d’intégration des filières peut être un frein à leur « déverrouillage », en raison d’une difficulté à assumer collectivement les risques du changement par une répartition équilibrée des risques et de la valeur ajoutée au sein de la filière.

## Le défi de la réforme de logiques professionnelles qui favorisent une consommation importante d’intrants

La critique de l’imbrication étroite des fonctions d’approvisionnement et de conseil et de ses conséquences négatives en termes de consommation de phytosanitaires est monnaie courante. Elle est même considérée comme d’« arrière-garde » selon le responsable développement d’une grande coopérative céréalière[[4]](#footnote-4), qui met en avant la Charte du conseil coopératif élaborée par Coop de France. Celle-ci impose en effet de déconnecter la rémunération des techniciens du chiffre d’affaire de la vente des produits phytosanitaires. Toutefois, une étude réalisée en 2006 (Aujas et al, 2011) invite à penser que cette charte pourrait n’avoir que des effets limités sur les pratiques de prescriptions phytosanitaires. En effet, les logiques de travail des conseillers et des agriculteurs demeurent largement centrées sur la sécurisation du rendement et conditionnent des pratiques assurantielles non économes en intrants. La signature d’une Charte au niveau de la direction, même accompagnée de formations, ne semble pas à même de remettre en question des logiques de travail qui ont leurs raisons d’être. La nécessité d’approvisionner les silos et les outils de transformation, ou la perspective de gains de marge, notamment sur les terres ayant un bon potentiel et lorsque les cours sont élevés, sont autant de bonnes raisons de sécuriser rendement et production. Un premier défi pour les coopératives est alors de favoriser les apprentissages collectifs de nature à faire évoluer les représentations des agriculteurs et leur perception des risques liés à la mise en œuvre de pratiques alternatives (Del Corso et al, 2010). Cela place le conseil coopératif, individuel ou collectif, au cœur de l’analyse.

Aujas et al (2011) indiquent également que les logiques de conception des outils d’aide à la décision utilisés pour établir les préconisations, favoriseraient une utilisation élevée de pesticides. Effectivement, il n’est pas rare que les outils d’aide à la décision préconisent des consommations supérieures à celles auxquelles a effectivement recours un agriculteur engagé dans une démarche d’économie d’intrant. Un deuxième défi serait alors d’intégrer dans la conception de ces outils des raisonnements favorisant une meilleure optimisation des intrants.

## La marchandisation du conseil coopératif pose question

Les coopératives doivent relever un troisième défi pour accompagner leurs adhérents vers des pratiques agroécologiques : celui d’éviter certaines limites associées au conseil privé. Certes, les coopératives se distinguent des entreprises capitalistes de droit commun. Toutefois, le basculement du chiffre d’affaire des coopératives dans les filiales de droit privé (Filippi et al, 2008) et la réduction du particularisme coopératif (Nicolas, 1995 ; Chomel et Vienney, 1995) participent à un effet de brouillage entre logiques capitaliste et coopérative (Forestier et Mauguet, 2000). Vargas et Fillipi (2010) vont dans le même sens lorsqu’elles indiquent une tendance au sein des coopératives à la fragmentation de l’offre de conseil et à sa marchandisation sous forme de *package* différenciés. Il n’est pas aberrant dès lors de prendre en considération les analyses sur le conseil privé présentes dans la littérature (Faure et al, 2011 ; Labarthe et Laurent, 2011 ; Rémy et al, 2006 ; Compagnone et al, 2009).

La littérature scientifique converge sur une interprétation du conseil agricole en termes de relation de service (Labarthe et Laurent, 2011, 2006 ; Cerf et Maxime, 2006 ; Compagnone, 2006) en mettant l’accent sur son caractère coproduit. C’est à dire sur le fait que le conseil ne relève pas d’un simple transfert d’informations, mais émerge grâce à des apprentissages réciproques au cours de l’interaction entre agriculteurs et conseillers. Offre et demande se construisent de manière interdépendante, ce qui amène à une série de limites du conseil commercial pointée par Labarthe et Laurent (2006). Tous d’abord, ce conseil, étant construit avec et en fonction des agriculteurs les plus solvables, risquerait d’exclure les autres agriculteurs, tant en raison de son prix que du fait d’un contenu inadapté. Deuxième limite, cette offre aurait tendance à rester centrée sur des aspects productifs permettant des gains de compétitivité rapides et directement imputables à l’activité de conseil. Cette logique de fragmentation et de spécialisation des thématiques de conseil ne se prêterait pas au traitement de problématiques complexes et transversales comme celles associées à l’environnement et relevant d’innovations tâtonnantes au niveau du système de production (Compagnone, 2009). Enfin, troisième risque associé à la marchandisation du conseil est celui d’une réduction possible des échanges d’informations entre agriculteurs. En effet, l’information, devenant payante et difficile d’accès, confèrerait en contexte concurrentiel un avantage stratégique à celui qui la détient. Celui-ci peut alors être enclin à la garder pour lui (Leeuwis, 2000, cité par Laurent et al, 2006), ou encore, à ne la partager qu’au sein d’un groupe restreint où existerait une certaine solidarité.

En conclusion de cette partie, nous voyons que ce qui est interrogé, c’est d’une part la capacité des coopératives à accompagner des transformations dans les logiques de travail de leurs salariés et adhérents plus favorables à la question de la réduction des intrants et à la prise en compte des problématiques environnementales. Il s’agit d’un cheminement introspectif difficile, mais déjà d’actualité comme en témoigne l’engagement des coopératives pour une agriculture durable, ou encore l’évolution du statut des « objets de nature » dans le travail de certains collectifs d’agriculteurs (Goulet, 2011). C’est d’autre part, la capacité des coopératives de se distinguer d’un conseil strictement marchand, par l’affirmation de ses valeurs spécifiques, cela dans l’intérêt de l’ensemble de leurs adhérents et pour la prise en compte de problématiques complexes non directement rentables. Il ne nous semble pas possible d’apporter aujourd’hui plus d’éléments concrets sur les dynamiques à l’œuvre et la manière dont elles répondent à ces défis. Toutefois, nous proposons dès à présent des pistes de recherche pouvant y contribuer.

# Relation de conseil et collectifs d’agriculteurs : des espaces où se réinventent l’agriculture à analyser

## Quelques aspects sociaux du changement en agriculture

Pour la plupart des individus, la dimension technique des révolutions agricoles paraît évidente. Sa dimension sociale, indissociable de la technique, l’est en revanche beaucoup moins (comme l’indique la surprise de beaucoup lorsqu’ils apprennent qu’il y a des sociologues à l’INRA !). Souvent, pour les promoteurs de techniques nouvelles, le social est vu comme une contrainte, une source de résistance à la diffusion. L’enjeu devient alors de « faire accepter socialement » l’innovation. Pourtant, des recherches en sociologie ont clairement établis le caractère éminemment social des transformations techniques (Akrich, et al, 1988 ; Darré, 1996). Deux idées nous semblent à développer ici, l’une sur la relation de conseil, l’autre sur les réseaux et collectifs d’agriculteurs.

### La relation de conseil : « une condensation des rapports sociaux »

Lors de la coproduction du conseil, dans l’interaction, agriculteurs et conseillers gardent en arrière-plan une interprétation de ce que sont les attentes de la société, les attentes de leurs hiérarchies, et les attentes de la personne qui se trouvent en face. De plus, la scène de l’interaction est peuplée de nombreuses entités, qui par effet de réseau mettent en présence de nombreux acteurs. Par exemple, une discussion autour de l’utilisation de produits phytosanitaires, rend d’une certaine façon présentes les firmes de l’agrofourniture et les associations environnementalistes. De même, les outils d’aide à la décision portent en eux la rationalité de leurs concepteurs (Akrich et al, 1988*.*). Or les attentes respectives de toutes ces parties-prenantes divergent et peuvent être conflictuelles, de plus en plus d’acteurs voulant influencer l’agriculture. C’est pourquoi, Compagnone (2006) considère la relation de conseil comme une « *condensation des rapports sociaux* », au cours de laquelle les acteurs maintiennent en tension deux visées : l’une stratégique, car chacun des interlocuteurs vient avec des objectifs propres (résoudre un problème, promouvoir une technique, améliorer sa légitimité…), l’autre « communicationnelle », « *où l’interaction est orientée vers l’entente entre individus responsables et autonomes afin de définir communément ce que sont les choses pour pouvoir agir*» (*Ibid*., p. 233). Cette activité communicationnelle est centrale pour négocier des compromis acceptables pour l’action. La mise à l’épreuve de ces compromis (Boltanski et Thévenot, 1991) débouchera, soit à les intégrer dans la norme en cas de succès, soit à les abandonner pour de nouveaux compromis. Le monde du conseil est bien alors une « *arène* », « *un espace de luttes symboliques (…) où se joue aussi l’invention d’une nouvelle agriculture (…) dans la mesure où ce que devrait être cette nouvelle agriculture y est en débat* » (Lémery, 2006 : 237).

### Réseaux de dialogue, capacité réflexive et changements dans l’agriculture

L’agriculture en acte, au niveau des exploitations, se réinvente grâce aux interactions que les agriculteurs entretiennent entre eux et avec leurs conseillers (Darré, 1996 ; Lémery, 2006 ; Compagnone 2006). Les réseaux que ces interactions dessinent favorisent la circulation de ressources diverses, nécessaires au changement (information, conseil, savoirs tacites, équipement, soutien moral…) (Lazega, 2001 ; Mailfert, 2008).

Par ailleurs, en s’appuyant sur la sociologie des réseaux, Jean-Pierre Darré (1996) a montré que les capacités d’adaptation des agriculteurs reposent avant tout sur les capacités réflexives que ceux-ci développent, de manière collective et « coactive », lors de leurs dialogues professionnels. Ces débats s’appuient sur et discutent les normes techniques en vigueur, tout en permettant leur évolution maîtrisée. Cette activité réflexive influence les changements qui s’opèrent tant sur les plans techniques, identitaires et sociaux, comme l’illustre l’analyse de collectifs en agriculture de conservation (Triomphe et al, 2007). Elle correspond à une forme d’intelligence collective essentielle pour faire le tri dans les propositions qui leurs sont faites et savoir comment agir. Comme le suggère Compagnone (2009), favoriser l’expression d’une telle intelligence est central dans le contexte actuel de reconfiguration de l’agriculture.

« *Quand les repères se trouvent profondément troublés sur ce qu’il s’agit de faire et les institutions de conseil se trouvent relativement désemparées pour fournir une orientation, la constitution de collectifs de pairs à même de mener un travail d’interprétation des choses au regard de leur situation ne devient-elle pas essentielle au risque de laisser les agriculteurs incapables de se situer face aux innovations et injonctions contradictoires ? Quand il s’agit d’agencer différentes formes de solutions, qui ne sont pas seulement d’ordre individuel mais aussi collectif, face aux contraintes environnementales qui posent à l’échelle d’un territoire, ces démarches ne s’avèrent-elles pas particulièrement appropriées ?*» (Compagnone, 2009 :34-35)

Toutefois, si les capacités d’innovation des agriculteurs sont liées aux configurations sociales que dessinent leurs réseaux de dialogue professionnel, ces configurations ne sont pas équivalentes :

«*L’inaptitude de certains groupes d’agriculteurs à maîtriser les effets des pressions extérieures ne tient pas à des caractéristiques des individus, telles que l’ignorance, le manque d’intelligence, ou la « passivité ». Elle tient à des morphologies sociales qui interdisent au plus grande nombre d’être intelligents et imaginatifs, pour leur profit et celui de leurs pairs.*» (Darré, 1996 : 64-65)

Cette idée clef invite à un approfondissement des connaissances sur les conditions d’émergence de réseaux et de collectifs « performants », c'est-à-dire les plus aptes à stimuler l’intelligence collective en vue de la mise en actes de modèles productifs durables.

## Comment penser les reconfigurations du conseil ?

Les coopératives ont pour objectif d’amener le plus grand nombre de leurs adhérents vers des pratiques « alternatives » qu’elles jugent plus durables : techniques culturales simplifiées, non-labour, semis direct, agriculture de conservation, agriculture biologique, etc. Ces systèmes techniques ont souvent été développés au sein de collectifs restreints, des « communautés de pratiques » (Wenger, 2000), et demeurent peu stabilisés (Goulet, 2008). La problématique que les coopératives formulent est alors celle du « changement d’échelle » : comment rendre des connaissances acquises par une minorité utiles à la majorité (Brives et de Tourdonnet, 2010). Dans cette optique elles font évoluer la gouvernance de leur système de conseil (Vargas et Filippi, 2010) et développent parfois des démarches innovantes basées sur des groupes, collectifs ou réseaux. Cependant, la manière dont ces collectifs sont institués et fonctionnent influe sur ce qui se joue en leurs seins en termes de capacités d’apprentissage, d’autonomie des agriculteurs et de changements de pratiques, ce qui au final impacte aussi la durabilité des systèmes pratiqués (Riousset, 2011).

De nombreux facteurs interviennent dans cette reconfiguration des dispositifs de conseil, et il convient alors de donner un cadre permettant de les appréhender et de les réfléchir. Lémery (2006 :238) propose d’articuler trois plans d’analyse.

« *Le premier est celui des finalités attribuées à la fonction de conseil, [c'est-à-dire] le référentiel à partir duquel cette fonction se déploie* ». La manière dont le comité de direction pense ce que devraient être le conseil et ses visées a une influence certaine sur le cadre d’action. Mais cela est aussi vrai pour les conseillers et les agriculteurs. En effet, les conseillers ne sont pas nécessairement alignés sur leur direction ; ils ont une vision propre de leur rôle et peuvent développer des engagements en fonction d’enjeux qui font sens pour eux. L’histoire du rôle de conseillers dans l’émergence de zones d’appellation d’origine contrôlée en Savoie en est un bon exemple (Brunier, 2010).

« *Le second est celui du régime de relations entre conseillers et agriculteurs auquel aboutit la manière dont les finalités du conseil sont ainsi définies, régime de relations au travers duquel cette conception va se trouver mise à l’épreuve (Boltanski et Thévenot, 1991)* ». Quel type d’engagement retrouve-t-on ? Quels sont les points de tension qui appellent à justification ? Sur quels registres celles-ci sont-elles apportées ? Il est intéressant par ailleurs d’introduire des précisions sur la distribution des rôles de « locuteurs » et « auditeurs » (Compagnone, 2009) et la scène de l’interaction. Quels sont les rôles respectifs des agriculteurs et des conseillers ? Qui parle ? Qui écoute ? Où, quand, comment, à quelle fréquence se déroulent les interactions ? Quels sont les outils utilisés et leurs rôles ?

Enfin *« le troisième* [plan d’analyse] *est celui de l’organisation du conseil, c'est-à-dire du système d’action concret (Crozier et Friedberg, 1977)* ». A ce niveau, l’analyse des réseaux se révèle un outil approprié, en ce qu’elle fait apparaître les coordinations réelles et non celles prévues théoriquement (Degenne et Forse, 1994 ; Lazega, 1994). L’identification des réseaux de dialogue professionnel des agriculteurs et la manière dont ceux-ci pensent leurs transformations est utile pour cerner l’influence du conseil de la coopérative, influence qui peut aller dans le sens prévu ou non. De plus, il s’agit de comprendre quel genre de rationalité – ou « intelligence sociale » – développent les conseillers dans la manière de conduire leurs activités. En effet, on peut supposer que leurs conduites seront variables en fonction de leur perception du milieu social sur et avec lequel ils voudront agir, et en fonction des intérêts qu’ils considèreront être les leurs. En effet, les conseillers n’auront pas les mêmes marges de manœuvre face à des agriculteurs qu’ils sauront disposer de réseaux de dialogue denses, ou face à des agriculteurs isolés socialement et dépendant de lui. Dans ce dernier cas, la mise en place de groupes d’agriculteurs peut ne pas être évidente. De plus les conseillers pourraient ne pas y être trop enclins, dans la mesure où ils tirent partie d’une configuration qui leur confère un statut élevé et qui évite que la légitimité de leurs connaissances ne soient trop remises en question.

# CONCLUSION

Après avoir présenté le projet des coopératives en matière de développement et d’agriculture durable, nous avons argumenté l’importance de mener une analyse des démarches innovantes mises en œuvre par les coopératives, puis proposé un cadre à cet effet. Une telle analyse peut fournir des éléments de compréhension nouveaux sur des thématiques importantes en sociologie, concernant par exemple la coévolution des structures sociales, des normes et des comportements (Degenne et Forse, 1994 ; Lazega, 2001), ou encore l’évolution des identités professionnelles. Mais surtout, elle est nécessaire pour contribuer efficacement à la réflexion opérationnelle que mènent les coopératives sur la diversification et l’organisation de leurs dispositifs d’accompagnement. Au regard de l’objectif d’« intensification durable », deux défis semblent centraux : tout d’abord, celui d’accompagner l’émergence de logiques de travail plus en phases avec l’objectif de réduction des intrants ; ensuite, celui d’éviter les écueils d’un conseil répondant à des objectifs strictement commerciaux, incompatible avec les intérêts de l’ensemble des agriculteurs et la complexité des problématiques environnementales. Au final, une telle analyse est une entrée privilégiée pour comprendre les contributions que les coopératives apportent, au regard de leurs identités particulières, en matière de développement durable et qui aujourd’hui restent peu claires.

# Bibliographie

**ACOOA, 2012**. Manifeste 2012. La révolution coopérative. 44 pp.

**AKRICH, CALLON M, LATOUR B**, **1988**. A quoi tient le succès des innovations? 1 : L’art de l’intéressement, Gérer et comprendre, Annales des Mines, 11, pp.4-17.

**AUJAS P, LACROIX A, LEMARIE S, REAU R, 2011**. Réduire l’usage des pesticides. Un défi pour le conseil aux agriculteurs. Economie Rurale [en ligne], 324, juillet-août 2011.

**BRIVES, DE TOURDONNET, 2010**. Comment exporter les connaissances locales ? Une expérience de recherche intervention auprès d’un club engagé dans les techniques sans labour. *ISDA International Symposium*, Montpellier, 28-30 juin, 9 p.

**BOLTANSKI et THEVENOT, 1991**. De la justification. Les économies de la grandeur. Gallimard.

**BONNY S, 2011**. L’agriculture écologiquement intensive : nature et défis. Cahiers Agricultures, 20 : 451-62

**BRUNIER, 2012**. Appellations d’Origine Conseillées. In Ceccarelli, G, Grandi, A., Magnoli, S., (dir.), La tipicita nella storia, Tradizione, innovazione e territorio, Actes du Colloque des 9-11 septembre 2010, Parme, Laboratorio per la storia dell’alimentazione Università di Parma – Dipartimento di Economia, Bruxelles, Peter Lang.

**CERF M., MAXIME F. 2006** « La coproduction du conseil : un apprentissage difficile. CERF M., MAXIME F. 2006 « La coproduction du conseil : un apprentissage difficile. In : Conseiller en agriculture Collection « Sciences en partage », INRA-Educagri, p. 137-151.

**CHOMEL A, VIENNEY C, 1995.** Evolution des principes et des règles des organisations coopératives en France (1945-1992). In**:** ZEVI A, MONZON CAMPOS JL (Eds), 1995. Coopératives, marchés, principes coopératifs. CIRIEC, De Boeck Université, pp. 117-154, Bruxelles.

**COMPAGNONE C, 2009**. Conseil collectif et collectif de production de connaissances. In : Compagnone C, Auricoste C, Lemery B, 2009 (coords). Conseil et développement en agriculture. Ed : Educagri, Quae, pp. 19-35.

**COMPAGNONE C, 2006**. «Le juste dans la relation de conseil en agriculture ». In : REMY J., BRIVES H., LEMERY B., 2006. Conseiller en agriculture, Educagri éditions/INRA éditions, Paris, p. 221-234.

**COMPAGNONE C, AURICOSTE C, LEMERY B (Coords), 2009**. Conseil et développement en agriculture. Ed : Educagri, Quae.

**COMPAGNONE C, PETIT S, LEMERY B, 2008**. A new role of mediator for extension services: a challenge for the Chambers of agriculture in France. *Journal of Extension Systems*, décembre, n°2 : 16-29.

**CROZIER ET FRIEDBERG, 1977**. L'acteur et le système. Paris, Seuil.

**DARRE, 1996**. L’invention des pratiques dans l’agriculture. Vulgarisation et production locale de connaissance. Ed. Karthala.

**DEGENNE A, FORSE M**. Les réseaux sociaux. Armand Colin Editeur, Paris, 1994.

**DEL CORSO JP, KEPHALIACOS C, NGUYEN G, TAVERNIER H, 2010**. Rôle du conseil dans l’adoption de pratiques alternatives visant à réduire les pollutions diffuses des eaux par les pesticides : *l’exemple de la mise en oeuvre d’une MAET dans un territoire du bassin versant de l’Adour-Garonne.* LEREPS-ENFA.http://psdr.proxience.net/opac\_css/doc\_num.php?explnum\_id=86

**DE TOURDONNET S, TRIOMPHE B, SCOPEL E, 2010**. Ecological, technical and social innovation processes in conservation agriculture. Research position and first results of the anr funded program PEPITES. *ISDA international Symposium*, Montpellier 28-30 juin 2010, 15p.

**FARES M, MAGRINIMB, TRIBOULET P, 2012**. Transition agroécologique, innovation et effets de verrouillage : le rôle de la structure organisationnelle des filières. Le cas de la filière blé. Cahiers Agricultures 21 : 34-45.

**FAURE G, DESJEUX Y, GASSELIN P, 2011**. Revue bibliographique sur les recherches menées dans le monde sur le conseil en agriculture. In : Cah Agric., vol. 20, n°5, septembre-octobre 2011, pp. 327-342.

**FILIPPI M, FREY O, MAUGET R, 2008**. Les coopératives agricoles face à l’internationalisation et à la mondialisation des marchés. Recma – Revue Internationale de l’économie sociale, n°310, pp. 31-51

**FORESTIER M, MAUGUET R, 2000**. De la coopérative au groupe coopératif agro-alimentaire. 2e partie : Quelle gouvernance ? Revue internationale de l’économie sociale, N°279, pp. 60-70.

**GRIFFON M, 2010**. Pour des agricultures écologiquement intensives. La Tour d'Aigues : éditions de l'Aube.

**GOULET, 2011**. Les objets de nature, les pratiques agricoles et leur mise en œuvre. Le cas de l’agriculture de conservation. In : BEGUIN P, DEDIEU B, SABOURIN E. Le travail en agriculture : son organisation et ses valeurs face à l’innovation. Paris : L’Harmattan, p. 37-52.

**GOULET F, 2008**, L'innovation par retrait. Reconfigurations des collectifs socio-techniques et de la nature dans le développement de techniques culturales sans labour, Thèse de sociologie, Université de Grenoble.

**INVIVO, 2011.** Agir pour une agriculture durable. 14p.

**LABARTHE et LAURENT, 2011**. Economie des services et politiques publiques de conseil agricole. *Cah Agric* 20 : 343-52

**LAURENT C, LABARTHE P, CERF M, 2006**. L’Europe et le conseil agricole. Evolutions récentes dans six pays de l’UE. In : REMY J., BRIVES H., LEMERY B., 2006. Conseiller en agriculture, Educagri éditions/INRA éditions, Paris, p. 103-118.

**LAZEGA E**, **2001**. The Collegial Phenomenon. The Social Mechanisms of Cooperation among Peers in a Corporate Law Partnership, Oxford, Oxford University Press.

**LAZEGA E**, **1994**. Analyse de réseaux et sociologie des organisations. Revue Française de Sociologie, avril-juin 1994, XXXV-2, 293-320.

**LEMERY B**, **2006**. Nouvelle agriculture, nouvelles formes d’exercice et nouveaux enjeux du conseil aux agriculteurs. In : REMY J., BRIVES H., LEMERY B., 2006. Conseiller en agriculture. Educagri éditions/INRA éditions, Paris, pp. 235-252.

**LEMERY B, 2003**. Les agriculteurs dans la fabrique d’une nouvelle agriculture. Sociologie du travail 45 (2003) 9-25.

**LEWI G ET PERRI P, 2009**. Les défis du capitalisme coopératif. Ed. Pearson.

**MAILFERT K, 2007**. New farmers and network: how beginning farmers build social connections in France. Tijdschrift voor Economische en Sociale Geografie – 2007, Vol. 98, N°1, pp. 21-31.

**Mélo A, 2012**. Quelle histoire pour nos coopératives ? L’exemple des coopérative de Savoie. Recma, 235.

**NICOLAS P, 1995**. Règles et principes dans les sociétés coopératives agricoles françaises. Evolution du droit et des pratiques de 1960 à 1992. In: ZEVI A, MONZON CAMPOS JL (Eds). Coopératives, marchés, principes coopératifs. CIRIEC, De Boeck Université, pp. 344, Bruxelles, 1995.

**REMY J, BRIVES H, LEMERY B, 2006.** « Conseiller en agriculture », Educagri INRA éditions, Paris.

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**, 2011. Rapport annuels de performances annexe au projet de loi de règlement des comptes et rapport de gestion pour : Développement Agricole et Rural.

**RIOUSSET P, 2011**. Influence du mode d’accompagnement sur les pratiques culturales et leur durabilité en agriculture de conservation des sols. Mémoire de fin d’étude Master Affaires Internationales & Master Sciences de l’Univers Environnement Ecologie, Sciences Po – Université Pierre et Marie Curie, 99p.

**TRIOMPHE B, GOULET F, DREYFUS F, TOURDONNET S, 2007**. Du labour au non labour : pratiques, innovations et enjeux au Sud et au Nord. In : Bourrigaud R et Sigaut F (dir). Nous labourons. Acte du colloque Technique de travail de la terre, hier et aujourd’hui, ici et là-bas. Ed. du centre d’histoire du travail.

**VARGAS A, FILIPPI M, 2010**. Organisation du conseil coopératif en France. Colloque SFER « Conseil en agriculture : acteurs, marchés, mutations. 14-15 octobre 2010, Dijon.

**WENGER, E**. « Communities of practices and social learning systems », *Organization,* 2000 : 225-246.

1. Ce travail est réalisé dans le cadre d’une thèse de sociologie encadrée par Claude Compagnone, cofinancée par l’INRA et la Région Bourgogne, actuellement en cours au sein du Laboratoire sur les Innovations Sociotechniques et Organisationnelles (LISTO) de l’INRA-Dijon. [↑](#footnote-ref-1)
2. Les trois principes de l’agriculture de conservation sont, d’après la FAO : un travail minimum du sol, depuis les techniques culturales simplifiées au semi direct ; une couverture permanente du sol par un *mulch* vivant ou mort ; une diversification des rotations, voire des associations. [↑](#footnote-ref-2)
3. En 2011, les budgets des programmes CASDAR « Développement et transfert en agriculture » et « Recherche appliquée et innovation en agriculture » étaient chacun de l’ordre de 55 millions d’euros. Dans le cadre d’un contrat d’objectif, Coop de France s’est vu attribué près de 3 millions d’euros, de même qu’un collectif réunissant 7 « organismes à vocation agricole et rurale ». Les Chambres d’Agriculture et les Instituts Techniques se sont vus dotés chacun près de 40 millions d’euros. (CASDAR, 2011) [↑](#footnote-ref-3)
4. Communication personnelle en entretien. [↑](#footnote-ref-4)